

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....
Un Peuple-Un But-Une Foi

Loi n° 2017-34
abrogeant la loi n° 66-62 du 30 juin
1966 portant création de la Compagnie
du Théâtre national Daniel Sorano

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du mardi 20 juin 2017,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - La loi n° 66-62 du 30 juin 1966 portant création de la Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano est abrogée.

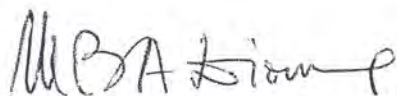
Article 2.- Un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano, créé par décret, remplace l'Etablissement public à caractère administratif (EPA).

Article 7.- Son patrimoine est dévolu à l'établissement public à caractère industriel et commercial créé à cet effet.

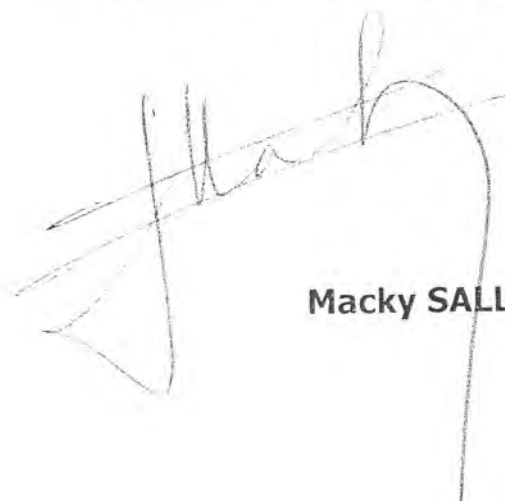
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le **21 juillet 2017**

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE



Macky SALL